



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 84 de l'ordre du jour

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Sylvester Ekundayo Rowe (Sierra Leone)

I. Introduction

1. La question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale conformément à sa résolution 54/419 du 1er décembre 1999.
2. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 2e séance, le 4 octobre 2001, la Première Commission a décidé de tenir sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale dont elle était saisie, à savoir les points 64 à 84, un débat général qui a eu lieu de sa 3e à sa 11e séance, du 8 au 12 et du 15 au 17 octobre (voir A/C.1/56/PV.3 à 11). De la 12e à la 17e séance, du 22 au 24, puis les 26, 29 et 30 octobre (voir A/C.1/56/PV.12 à 17), les questions à examiner ont fait l'objet de discussions thématiques et les projets de résolution correspondants ont été présentés et examinés. Toutes les décisions concernant les projets de résolution ont été prises de la 18e à la 24e séance, les 30 et 31 octobre et les 2, 5 et 6 novembre (voir A/C.1/56/PV.18 à 24).
4. Pour l'examen de la question, la Commission n'était saisie d'aucun document.

II. Examen du projet de décision A/C.1/56/L.23

5. À la 17e séance, le 30 octobre, le représentant de l'Afrique du Sud, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du



Mouvement des pays non alignés, a présenté un projet de décision intitulé « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » (AC.1/56/L.23).

6. À sa 19e séance, le 30 octobre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/56/L.23 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

L'Assemblée générale,

Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ».
